



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Contribution sur le projet
de Plan de déplacements intercommunal
de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

OCTOBRE 2022



Préambule	p.5
La saisine	p.7
Le projet de Plan de déplacements intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau	p.10
Observations générales	p.13
Observations particulières	p.14
Suivi et évaluation du projet	p.17

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord

Installé en janvier 2020, le Conseil de développement de l'Alsace du Nord est l'instance de consultation citoyenne du PETR de l'Alsace du Nord. Selon les termes de la loi, le conseil de développement réunit des habitants, des personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux, culturels et éducatifs, en tenant compte des obligations de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges. Il est composé de 58 membres bénévoles engagés pour 6 ans et renouvelés après chaque élection locale.

Un Conseil de développement commun

Fruit d'une volonté politique commune, le Conseil de développement présente la particularité d'être mutualisé à l'échelle des 6 communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord : Agglomération de Haguenau, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Wissembourg, Outre-Forêt, Basse-Zorn et Sauer-Pechelbronn.

Le collège territorial de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord tient lieu également de Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, une instance obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du seuil de 50 000 habitants. Un collège de membres issus exclusivement du territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'exprime sur des sujets relevant des compétences et des attributions de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ainsi, une commission spécifique « Avis sur les stratégies et projets de territoire » s'est réunie deux fois sur le projet de plan de déplacements intercommunal (PDi) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le 1^{er} et le 29 septembre 2022.

Les membres du collège territorial de la Communauté d'Agglomération de Haguenau sont les suivants :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1. M. Marc BECKER | 6. M. Michel MUNZENHUTER |
| 2. M. François BRUNAGEL | 7. M. Mathieu ROCHER |
| 3. M. Yann GAUDEAU | 8. M. Christian SCHOTT |
| 4. M. Thomas GILLIG | 9. Mme Marie-Odile STRASSER |
| 5. M. Olivier KLOTZ | 10. Mme Nadine WANNER |

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (également appelée CAH) a été créée par un arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 et a vu le jour le 1^{er} janvier 2017.

Elle est le fruit de la fusion de quatre intercommunalités : les communautés de communes de la région de Haguenau, de Bischwiller et environs, de la région de Brumath et du Val de Moder. Fort de ses 98 000 habitants, son territoire présente des problématiques multiples et complémentaires, synonyme à la fois de diversité et de richesse. Cette nouvelle entité déploie désormais ses compétences à une échelle permettant d'actionner les leviers d'une véritable attractivité économique, résidentielle et touristique.

La CAH est autorité organisatrice de la mobilité (compétence AOM). Une nouvelle étape s'est ouverte avec le souhait de déterminer les politiques locales des mobilités à travers l'élaboration d'un plan de déplacements intercommunal (PDi) à l'échelle des 36 communes qui composent la CAH, par délibération du 22 mars 2018. Le Plan de Déplacements est l'instrument stratégique qui permet de planifier les mesures à mettre en place pour rendre la mobilité sur le territoire de communauté d'agglomération plus durable. Il vise à traduire les volontés politiques du Projet de Territoire en une série de mesures concrètes. Cela concerne à la fois l'accessibilité globale du territoire, ainsi que la conception d'une offre multimodale de transport intra CAH pour relier toutes les communes aux pôles de services et points de connexion avec les réseaux de transport régionaux. Et cela, tout en respectant l'équité territoriale et le principe de soutenabilité financière pour la collectivité. Les mesures issues du PDi permettront à la CAH de coordonner son action en faveur de l'amélioration des solutions de mobilités et de maîtriser le calendrier de mise en œuvre à court et à moyen termes (horizon 2026).

Sollicité par le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en charge des mobilités par courrier du 05 octobre 2022, le Conseil de développement rend un avis sur le projet de Plan de déplacements intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau qui lui a été présenté et tel qu'il sera soumis au vote du bureau du Conseil communautaire.

Le présent avis porte ainsi sur le projet de Plan de déplacements intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, adressé au Président du Conseil de développement de l'Alsace du Nord par le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau en charge des mobilités.

Cette saisine du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'inscrit dans l'exercice des missions dévolues à une telle instance de consultation citoyenne.

HAGUENAU, le 05 octobre 2022



**Direction des Mobilités, de la Voirie
et des Réseaux**

Affaire suivie par : Julien MOUTIER
Tél. : 03.88.90.68.24
Mél : julien.moutier@agglo-haguenau.fr

Nos réf. : DMVR-2022-10-04-23947

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET
RURAL DE L'ALSACE DU NORD**
Monsieur Michel MUNZENHUTER
**Président du Conseil de développement
de l'Alsace du Nord**
Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
BP 70273
67504 HAGUENAU CEDEX

Objet : Projet Plan de Déplacements Intercommunal - PDI

Monsieur le Président,

Le Conseil de Développement Territorial que vous présidez est une instance consultative placée auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace du Nord et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau afin d'enrichir leurs projets par ses contributions et avis déclarés

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est, depuis sa création le 1^{er} janvier 2017, compétente en matière de mobilités. Dès 2018, elle a souhaité s'engager dans une démarche de réalisation d'un Plan de Déplacements Intercommunal (PDI) volontaire. Ce document a été construit en partenariat avec les communes membres, mais aussi des instances regroupant experts ou membres de la société civile (comité de partenaires notamment).

Le PDI est un document stratégique et opérationnel déclinant les objectifs et les principes de la politique de mobilité qui s'appliquera dans les années à venir sur le territoire de la CAH. Il est composé :

- d'un diagnostic du territoire analysant le fonctionnement actuel
- d'un document stratégique énonçant les objectifs et enjeux principaux
- d'un plan d'actions opérationnel

Ce dernier document vous a été présenté, en synthèse, lors de la réunion du 1^{er} septembre dernier.

Aussi, je souhaite saisir le Conseil de Développement Territorial pour avis, consultatif et facultatif, sur le projet de plan d'actions du PDI. Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer celui-ci dans les tous meilleurs délais, puisque l'objectif est d'adopter ce plan d'actions en Conseil communautaire au mois de décembre 2022.

Les services de la CAH se tiennent à votre entière disposition pour toute question sur ce projet.

La correspondance est à adresser à M. le Président en mentionnant la direction et le service
Communauté d'Agglomération de Haguenau – C.A.I.R.E. – 84 Route de Strasbourg – BP 50244 – 67504 HAGUENAU Cedex

Vous remerciant pour votre engagement au cœur de l'action de la Communauté d'agglomération de Haguenau, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Président, mandataire André ERBS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



André ERBS

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est présidée par Monsieur le Maire de Haguenau
Communauté d'Agglomération de Haguenau - C.A.L.R.S. - 31 Route de Strasbourg - BP 50044 - 67004 HAGUENAU Cedex

✓ **Le cadre réglementaire et la démarche volontariste de Communauté d'Agglomération de Haguenau**

Les plans de déplacements urbains ont été créés par la loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) de décembre 1982, et renforcés par la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 puis la loi SRU de décembre 2000. La Loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 a introduit l'obligation d'une annexe sur l'accessibilité afin d'améliorer la prise en compte des déplacements des personnes à mobilité réduite.

L'obligation d'élaborer un Plan de Déplacements Urbains (PDU) s'applique aux agglomérations de plus de 100 000 habitants. La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) n'a pas encore atteint ce seuil, mais a souhaité en devancer le passage et s'engager dans une démarche volontariste. Ainsi, le plan stratégique faisant l'objet de ce document définit les orientations en termes d'organisation multimodale de la mobilité sur son territoire, orientations qui seraient alors reprises dans le cadre de la mise en place d'un PDU réglementaire.

✓ **La compatibilité du Plan de déplacements avec les autres démarches de planification**

Le plan de déplacements est issu d'une démarche transversale dans laquelle l'articulation des enjeux de mobilité, d'urbanisme et d'environnement a toute sa place. Le plan de déplacements s'inscrit dans la continuité des documents de planification existants ou antérieurs sur le territoire de la CAH, et notamment, pour l'échelle Alsace du Nord, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) et le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de l'Alsace du Nord.

✓ **Le cadre institutionnel du Plan de déplacements**

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a été créée en janvier 2017 avec la fusion des Communautés de Communes de Bischwiller et Environs, de la Région de Brumath et de la Région de Haguenau et du Val de Moder. Un territoire de 98 000 habitants s'est constitué, composé d'un réseau de 36 communes, villes moyennes ou communes rurales, situé entre l'Eurométropole strasbourgeoise et l'agglomération de Karlsruhe.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est compétente en matière d'aménagement de l'espace et d'organisation de la mobilité. A ce titre, la CAH est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et exerce sa compétence mobilités.

✓ La démarche d'élaboration du Plan de déplacements

L'élaboration du Plan de déplacements s'est déroulée en trois phases successives :

Phase 1 – Etat des lieux et diagnostic : un temps d'études pour dresser un état des lieux de la mobilité sur le territoire, un bilan des réflexions existantes et des attentes des acteurs. Le diagnostic a abouti à la formalisation d'enjeux stratégiques.

Phase 2 – Stratégie de mobilité : une étape pour poser le cadre stratégique à l'élaboration du plan d'actions.

Phase 3 – Plan d'action : la déclinaison de la stratégie de mobilité en plan d'actions, aboutissant en un ensemble d'actions hiérarchisées et à visée pré-opérationnelle.

✓ Les enjeux fondateurs de la stratégie de mobilité

- 1/ Le maintien de l'attractivité économique du territoire
- 2/ La défense de l'accès à la mobilité pour tous
- 3/ L'amélioration du bilan environnemental mobilité
- 4/ L'adaptation des coûts liés à la mobilité au contexte financier actuel

✓ Les axes stratégiques du Plan de déplacements

Axe A : Maitriser la dépendance à la possession et à l'usage de l'automobile en lui offrant des alternatives et une meilleure articulation entre urbanisme et transport

Axe B : Développer les modes les plus adaptés à la dynamique du territoire pour faciliter l'accès tous modes confondus aux secteurs présentant un atout pour le territoire

Axe C : Optimiser les réseaux et les offres de services en visant un meilleur équilibre entre les coûts environnementaux, les coûts d'exploitation et les usages réels

Remarque du Conseil de développement : comment sont évalués les coûts environnementaux ?

✓ Le portefeuille d'actions

Thématiques	Actions
Communication et coordination	1a Coordination des moyens d'action mis en œuvre sur le territoire au travers d'ambassadeur(s) de la mobilité
	1b Centralisation et harmonisation des données de mobilités à l'échelle du territoire pour assurer un suivi à long terme
	1c Suivi et anticipation des financements liés à la mobilité
Articulation urbanisme transport	2a Articulation des documents d'urbanisme avec le PDi
	2b Mise en place d'un accompagnement pour la conception des accès aux zones en développement
Transports collectifs	3a Renforcement et extension du réseau de transport RITMO
	3b Définition des besoins de complémentarité des réseaux
	3c Amélioration de l'information voyageur et mise en place d'une billettique
	3d Transition vers du matériel roulant propre
Vélo, marche à pied et espaces publics	4a Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable
	4b Promotion du vélo et l'organisation d'évènements
	4c Mise en place d'aides financières pour promouvoir la pratique des modes actifs
	4d Mise en place d'un jalonnement unique pour les itinéraires cyclables de la CAH en cohérence avec le jalonnement des itinéraires départementaux
Services et nouvelles formes de mobilité	5a Mise en place d'un accompagnement financier pour les communes ou associations locales dans le domaine du transport solidaire
	5b Expérimentation et approfondissement des études pour la mise en place de services à la mobilité dans les territoires ruraux
	5c Développement de l'autopartage sur une base partenariale public-privé
	5d Accompagnement des entreprises dans le domaine du covoiturage
	5e Création d'aires de covoiturage sur Bischwiller, Bernolsheim, Mommenheim et Haguenau
Intermodalité	6a Développement des services de mobilité et définition d'un programme d'aménagement en gare de Bischwiller, Brumath et Mommenheim
Traduction des enjeux multimodaux dans l'organisation du réseau routier	7a Mise en place de mesures d'accompagnement à la mise en service de la VLS, définition des objectifs pour les futurs aménagements des axes délestés par le projet
	7b Accompagnement des communes sur l'aménagement et les politiques de stationnement en intégrant les enjeux spécifiques aux abords des principales gares de l'agglomération
	7c Accompagnement aux initiatives communales destinées améliorer la cohabitation des modes et la sécurité routière sur leur territoire

Le Conseil de développement souligne qu'un travail important a conduit à l'élaboration de ce Plan de déplacements intercommunal de la CAH, dont la concrétisation, tout comme le récent Programme Local de l'Habitat Intercommunal, sera cruciale pour l'attractivité économique du territoire. L'enjeu est d'accompagner le développement économique par une mobilité facilitée.

Adéquation entre développement des mobilités et attractivité économique

Le Conseil de développement souligne la nécessaire adéquation entre les ambitions d'attractivité économique et le développement des offres de mobilité. Les évolutions économiques à venir nécessitent de répondre aux besoins en déplacement des actifs de l'Alsace du Nord et de ses territoires voisins. L'attractivité économique devra être accompagnée d'un développement des infrastructures de mobilité qui permettent une palette diversifiée de solutions de mobilité efficaces, y compris alternatives à la voiture.

La nécessaire action concertée des acteurs de la mobilité, notamment pour réduire les émissions de GES

Améliorer l'efficacité des systèmes de transport pour atteindre des objectifs spécifiques, comme par exemple la réduction de la pollution atmosphérique, n'est pas suffisant pour garantir une évolution significative des pratiques de mobilités sur un territoire. La coordination de tous les moyens d'influencer les choix de mobilité (incitations, tarifications, restrictions, fiscalité...) à une échelle large est capitale, particulièrement sur un territoire comme la Communauté d'Agglomération de Haguenau, situé entre Strasbourg et Karlsruhe.

Cette coordination doit également faciliter la multimodalité et l'intermodalité (usages de différents modes de déplacement selon les trajets et sur un même trajet) qui est une des caractéristiques d'évolution des pratiques.

Modification des comportements des citoyens et communication

Le Conseil de développement relève que l'évolution des comportements de mobilité des citoyens passera par une communication forte. La qualité et l'importance du plan de communication seront primordiales pour atteindre les objectifs du PDi. L'offre globale de transport doit être connue de tous, du territoire, mais également de ses voisins. Les technologies de l'information et de la communication doivent permettre d'offrir une information simple, claire, personnalisée et multimodale.

=> En conclusion, le Conseil de développement partage globalement les ambitions proposées, ainsi que les objectifs fixés par le Plan de déplacements intercommunal de la CAH, sous réserve des observations particulières qui suivent.

Gares et pôles d'échanges multimodaux

La spécificité ferroviaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, qui abrite 7 gares ferroviaires, dont 4 pôles d'échanges multimodaux, Haguenau, Bischwiller, Brumath et Mommenheim, est soulignée par les membres du Conseil de développement. C'est un atout majeur pour l'attractivité économique du territoire. Les nouvelles installations d'entreprises solliciteront de manière exponentielle ces infrastructures, qui devront s'adapter et innover pour répondre aux besoins des actifs du territoire, mais aussi des territoires voisins.

Ces 7 gares sont appelées à se développer et les solutions de rabattement doivent être amplifiées, notamment les solutions de rabattement alternatives à l'autosolisme (vélo, covoiturage...).

Une attention particulière doit être portée sur les développements prévus des extensions de parkings qui atteindront rapidement leur taux de remplissage maximum. La possibilité de multiplier, par exemple, des parkings silos pourrait être étudiée.

RITMO

Le conseil de développement se félicite de l'extension du réseau Ritmo. Il invite à réfléchir encore davantage en termes de desserte des bassins de vie dont les bourgs-centres souvent concentrent des secteurs d'activités indispensables à la vie quotidienne (bureaux de poste, banques, services sanitaires et pharmacies, commerces alimentaires, services publics, etc.).

La communication en faveur du Flexi Ritmo doit être intensifiée, l'offre est encore trop peu connue.

Pistes cyclables

Selon les membres du Conseil de développement, les infrastructures cyclables doivent être étudiées et développées pour des besoins divers : déplacements scolaires, déplacements domicile-travail, déplacements touristiques (les vacances à vélo sont de plus en plus populaires). En toute occurrence, les itinéraires doivent répondre à un haut niveau de sécurité pour les personnes (éclairage, zones désertes, etc.).

Il est primordial que le réseau cyclable soit clairement hiérarchisé et puisse rejoindre notamment les « Eurovéloroute ».

Le maillage des pistes cyclables doit également être pensé en terme qualitatif : efficacité, confort et attractivité. L'aménagement cyclable doit également s'adapter aux besoins spécifiques de vélo cargo ou de vélo de livraison (particulièrement dans les secteurs plus urbains comme à Haguenau).

La continuité des pistes cyclables est primordiale, tout en tenant compte des accès privés. Le revêtement est également à penser différemment en milieu urbain ou rural.

La communication sur le réseau cyclable et les incitations à la découverte auprès de différents publics permettront d'initier et d'encourager le passage à la mobilité vélo pour les déplacements de courte distance.

Selon les membres du Conseil de développement, les aides financières subventionnant par exemple l'achat de vélos électriques sont à envisager avec prudence dans la mesure où ils ne participent pas nécessairement à un changement durable des pratiques des mobilités quotidiennes.

Engins de déplacement personnel motorisé

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... : les nouveaux engins de déplacement sont en plein essor et vont, à terme, prendre une place non négligeable dans l'espace urbain, mais aussi au sein de nos villages. Pour la sécurité de tous, le Conseil de développement souhaite mettre en avant le besoin de clarifier les cohabitations, de répondre aux besoins de chaque type d'engins.

Il faudrait distinguer entre les engins motorisés, y compris les vélos électriques (hors VAE), et les autres, ceux-ci ayant accès aux pistes cyclables, ceux-là devant emprunter les voies de circulation normales.

Covoiturage

Le Conseil de développement souhaite souligner le fait que le covoiturage est un sujet qui, jusqu'à présent, était peu envisagé comme une solution de mobilité à part entière (pour les déplacements domicile-travail, pour des publics spécifiques...). Ce nouveau mode de transport est entré dans les habitudes de nombreux concitoyens, pour des raisons économiques et écologiques. En pleine expansion ces dernières années, la diversité des démarches de covoiturage et des modèles commerciaux permet une adaptation aux spécificités locales (urbain et rural). Le covoiturage semble avoir un avenir à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, voire à l'échelle de l'Alsace du Nord. Il s'agit de l'encourager et d'en faire la promotion.

Véhicules électriques et bornes de recharge

Alors que les ventes de véhicules électriques augmentent très fortement, il est urgent de développer des infrastructures diversifiées de recharge : des stations de recharge de grande capacité doivent être développées rapidement au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Pour cela l'étude d'un schéma directeur de développement des bornes de recharge à l'échelle de l'Alsace du Nord pourra apporter des éléments de perspectives d'équipement à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Besoins de mobilité des seniors

La Communauté d'Agglomération de Haguenau accueille de jeunes familles avec enfants, mais elle abrite aussi des aînés, pour lesquels il faut également anticiper leur évolution de comportements pour favoriser leur autonomie. Il est capital de faciliter la mobilité des seniors. Les plus de 65 ans représenteront plus du quart de la population de l'Alsace du Nord à l'horizon 2030, la mobilité est essentielle à une bonne qualité de vie, il faut anticiper les besoins. Développer des modes actifs plus sécurisés, proposer du transport à la demande, des mobilités solidaires, conjuguer les actions est nécessaire pour ce public spécifique.

Sécurité routière : ralentisseurs, dos d'ânes et chicanes

En beaucoup d'endroits, la sécurité est assurée par des équipements d'entrave à la circulation qui semblent se multiplier de façon exponentielle.

Le choix de leurs emplacements doit être rigoureusement étudié, particulièrement en zone rurale. Le cas échéant, des solutions alternatives doivent être mises en œuvre (contrôles).

Evaluation du PDi

➤ Le PDi comprend dans ses objectifs la réalisation de bilans réguliers.

Il conviendra d'évaluer en permanence l'adéquation des objectifs et des moyens et d'apporter les correctifs nécessaires à l'occasion de bilans intermédiaires.

Le projet de plan de déplacements intercommunal est-il susceptible d'être connu du grand public ?

Est-il un document d'entraînement et de mobilisation ?

➤ Porter l'ambition du programme d'actions auprès de tous les publics.

Les enjeux devront être connus, partagés et recueillir l'adhésion des communes, des associations et des citoyens.

Il s'agit de développer un message politique clair et convaincant, susceptible d'être partagé par tous.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Maison du Territoire

84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU

